



**PRÉFECTURE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2024-020

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Direction Départementale de la Protection des Populations /**

80-2024-01-16-00004 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d habilitation dans les applications informatiques financières de l État (2 pages)

Page 3

Direction Départementale de la Protection des  
Populations

80-2024-01-16-00004

Arrêté portant subdélégation de signature en  
matière d habilitation dans les applications  
informatiques financières de l État

## **ARRÊTÉ**

### **portant subdélégation de signature en matière d'habilitation dans les applications informatiques financières de l'État**

La directrice départementale de la Protection des Populations de la Somme,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret N°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative aux créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescriptions quadriennales modifiée par décret n° 2004-40 du 9 janvier 2004,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43,

Vu le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 13 octobre 2021 portant nomination de Madame Bénédicte SCHMITZ, directrice départementale de la Protection des Populations de la Somme à compter du 1er novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Bénédicte SCHMITZ, directrice départementale de la Protection des Populations de la Somme ;

**Décide :**

**Article 1.-** Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'Etat (Chorus); cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023.

Cette habilitation recouvre le rôle de valideur dans Chorus Formulaire :

- Madame Bénédicte SCHMITZ ;
- Monsieur Samuel CARON ;
- Madame Caroline HERENT.

**Article 2.-** Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'Etat (Chorus); cette habilitation recouvre le rôle de saisisseur dans Chorus Formulaire :

- Madame Bénédicte SCHMITZ ;
- Monsieur Samuel CARON ;
- Madame Caroline HERENT.

**Article 3.-** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° DDPP80-2023-2471 du 04 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'habilitation dans les applications informatiques financières de l'État.

**Article 4.-** La directrice départementale de la protection des populations de la Somme est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Amiens, 16 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,

La directrice départementale  
de la protection des populations

Bénédicte SCHMITZ